

## La nouvelle certification : NF Habitat

Mise en place en septembre 2015 dans le but de simplifier et clarifier le paysage des certifications liées à l'habitat, la **certification NF Habitat** est le nouveau repère de **qualité** et de **performance** destiné au logement.

Elle dépend du Code de la Consommation (source : Décret du 3 Juin 1994 et du Décret du 30 Mars 1995 du Code de la Consommation).

Reconnue par l'ensemble des acteurs de la profession, la **certification NF Habitat** permet à chaque professionnel d'apporter la preuve qu'il respecte les engagements décrits dans le référentiel élaboré par les représentants des professionnels et des consommateurs.

Souhaitant accompagner les acteurs de l'habitat dans les multiples évolutions du secteur pour les 10 prochaines années, la **Céquami**, organisme certificateur mandaté par **AFNOR Certification**, permet aux professionnels de bénéficier de **signes de qualités reconnus, lisibles et accessibles**.

La certification devient ainsi une pierre angulaire de la **qualité de vie**, au bénéfice du confort du bien-être et du développement durable.

Avec des exigences très strictes, la **certification NF Habitat** engage le constructeur au respect de normes et apporte aux acheteurs un gage de confiance et de qualité.

## Les exigences de la certification NF Habitat

La **certification NF Habitat** est une démarche volontaire de la part du **constructeur de maisons individuelles**.

Encadrée par un cahier des charges appelé le « **Référentiel** » l'obtention de la certification nécessite des prérequis :

- Le respect de la réglementation en vigueur : **la RT-2012**
- L'utilisation de produits certifiés
- Le respect des normes de conceptions et de réalisations
- Le respect de la qualité des services délivrés aux clients
- Le respect des caractéristiques techniques de la maison
- La mise en œuvre d'un système de management de qualité

Délivrée pour une durée de 3 ans, cette certification a pour but d'améliorer la qualité permanente de l'habitat.

Pour cela, la **Céquami** a défini 3 domaines d'exigences, regroupant au total **32 exigences**.

## La qualité de services et d'informations

Plaçant l'habitant au cœur de cette exigence, la **certification NF Habitat** prévoit des **normes de qualité de service et d'informations**.

Outre la qualité technique, le professionnel s'engage à communiquer sur l'avancement de la construction, à effectuer une visite préalable du logement ou encore à remettre un **livret d'accueil pédagogique** au moment de la réception regroupant les informations pratiques et utiles sur la maison et la façon d'y habiter.

## Le respect environnemental

Composant fort de la **certification**, le respect de l'environnement repose sur 3 actions majeures :

- La préservation des ressources naturelles et l'utilisation raisonnée des énergies
- La limitation de l'impact du bâtiment sur l'environnement (lutte contre la pollution et le changement climatique)
- La préservation de la biodiversité et de la nature

## Les exigences techniques

La qualité de vie des habitants reste une priorité forte de la **certification NF Habitat**. De nombreux points de contrôles sont établis pour garantir **une qualité et une sécurité optimales**.

Ainsi, les points de vérifications concernent :

- La sécurité et la sûreté pour offrir une habitation plus sûre (pose de garde-corps...)
- La qualité de l'air intérieur (respect de la RT-2012 à travers des tests de perméabilité)
- La qualité acoustique (isolation phonique accentuée)
- Le confort visuel avec l'apport d'une lumière naturelle pour une meilleure qualité de vie et une facture d'électricité réduite

Toutes ces exigences font l'objet d'une surveillance permanente de la part de la **Céquami** qui vérifie des chantiers par sondage, qui procède à des audits ou qui mesure la satisfaction client.

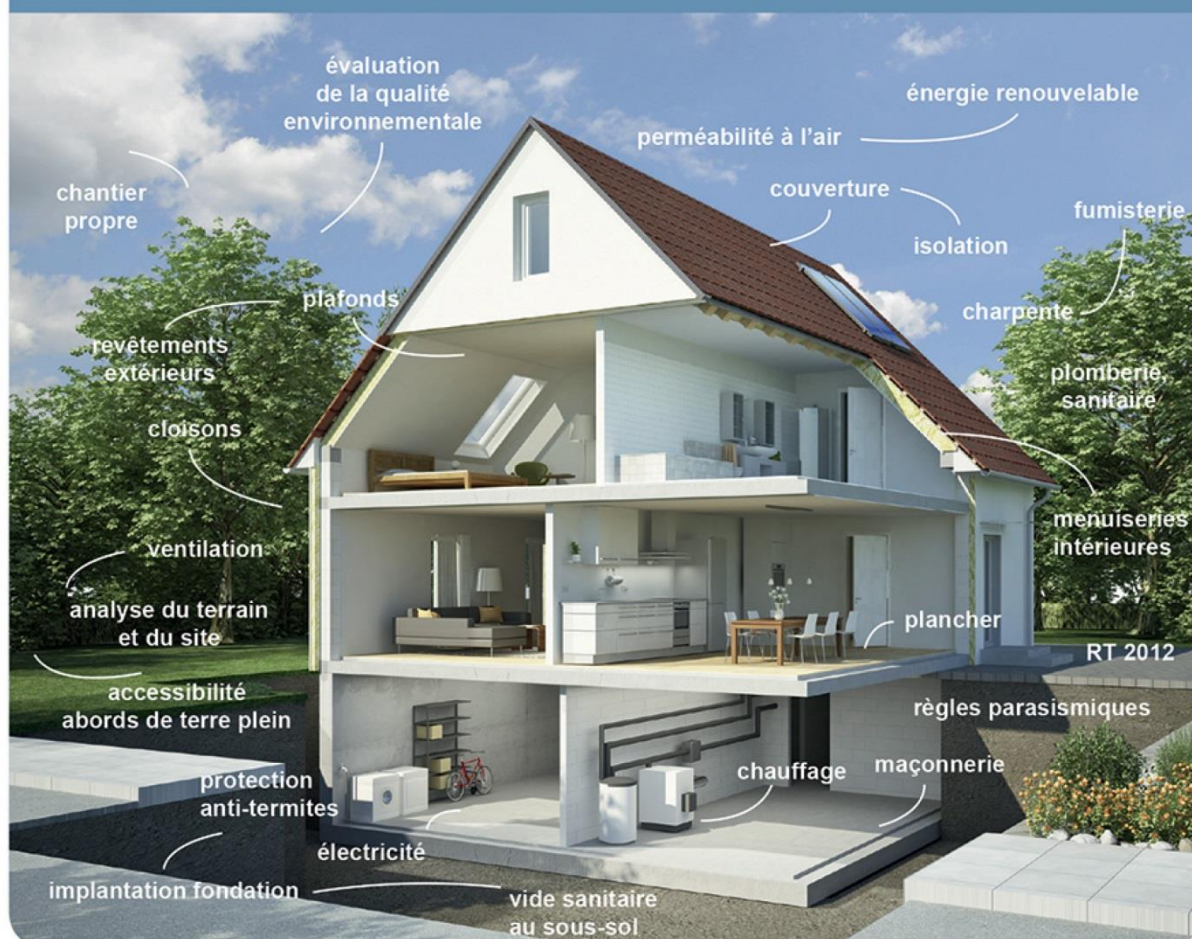
## L'engagement du constructeur

Demandeurs de cette certification, les constructeurs se soumettent ainsi à une procédure d'attribution rigoureuse.

A travers un cadre d'exigences structuré, le constructeur s'engage à respecter des critères de qualité :

- **Qualité du projet** : informations claires et transparentes, garanties et assurances souscrites, présentation des démarches nécessaires
- **Qualité de la proposition** : projet de construction précis et détaillé
- **Qualité de la conception** : réunion de mise au point du projet (réunion technique), contrat d'assurance Dommages-Ouvrages
- **Qualité de la réalisation** : visite d'implantation, conseils en phase travaux, vérification des points de contrôle

## ZOOM SUR LES CONTRÔLES SUR CHANTIERS



- **Qualité de la réception** : test de perméabilité, attestation de conformité nominative NF Habitat
- **Qualité de services** : service après-vente, mesure de la satisfaction client

Cette rigueur vous aide ainsi à identifier des professionnels de confiance et d'attester la performance de leurs ouvrages.

### Un avantage indéniable pour l'acheteur

Chaque propriétaire veut bénéficier d'une maison où la qualité de vie, la performance économique et le bien-être sont des points essentiels.

La **certification NF Habitat** constitue une assurance quant aux moyens mis en œuvre et aux résultats obtenus en matière de qualité de vie, environnementale ou de performance énergétique.

Au quotidien, les habitants profitent ainsi de bénéfices concrets : confort de vie, maîtrise du budget, valorisation du patrimoine.

Un guide « **Construire sa maison avec la certification** » est disponible sur le site de la [Céquami](#), vous apportant plus d'informations sur cette certification et l'engagement des professionnels.